

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2019-44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le mercredi trois Juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, , Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Marie-Laurence Morange, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Magdaleina Fredon délégation à Guy Ratinaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Agnès Varachaud délégation à Eric Dombroy, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard.

Secrétaire de séance : Raoul Réchignac

Objet : Prévention des risques : autorisation donnée à monsieur le Président de signer les conventions portant mise à disposition de l'agent de prévention de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes a engagé une réflexion quant à la mutualisation de certaines ressources dans le domaine de l'ingénierie et de certains moyens matériels dont elle dispose, mais également dont les communes sont le support.

A la suite des entretiens conduits avec les Maires des 16 communes, il ressort que le premier domaine qui pourrait faire l'objet d'une mutualisation, et donc d'une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes au profit des communes est celui de la prévention des risques.

En effet, sur les seize communes membres de notre EPCI, certaines ne disposent pas encore de leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), alors que d'autres n'ont pas procédé aux mises à jour obligatoires.

La possibilité de mettre à disposition l'assistant de prévention de la Communauté de Communes, afin d'accompagner les communes dans la démarche d'élaboration du DUERP, ou dans le suivi et la mise à jour de ce document pour celles qui en possèdent déjà un est envisageable.

Dans les deux cas, l'assistant de prévention de la Communauté de Communes travaillerait en collaboration avec les assistants de prévention déjà nommés dans leur commune, ou avec un agent référent désigné par l'autorité territoriale.

La mise à disposition de l'assistant de prévention de la Communauté de Communes au profit des communes permettrait d'harmoniser la politique de prévention des risques professionnels sur le territoire, et répondre ainsi aux obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.

Ainsi, l'Assistant de Prévention de la Communauté de Communes Ouest Limousin pourrait être mise à disposition des communes membres de l'EPCI, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 inclus, à raison de 50% de son temps complet.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition (jointe en annexe à la présente note de synthèse).

Vu la saisine de la CAP placée auprès du Centre de Gestion de la FPT87 en date du 18 juin 2019,

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition de l'assistant de prévention de la Communauté de Communes au profit des communes membres de l'EPCI,
- **DIT** que cette mise à disposition sera matérialisée via une convention dont le modèle est joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer cette convention,
- **DONNE** tous pouvoirs à monsieur le Président pour sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD